

## Motions et Campagnes irrecevables

### Informations du conseil d'administration sur les motifs de non recevabilité de certaines motions et campagnes

Le conseil d'administration a la charge de préparer l'assemblée générale annuelle, ce qui inclut d'examiner la recevabilité des motions et campagnes proposées par les groupes.

Pour déterminer la recevabilité de tout ou partie d'une motion ou d'une campagne, les membres du CA doivent se baser sur sa conformité aux statuts et /ou au règlement intérieur et /ou à la Charte.

Cela garantit que les membres du CA ne peuvent pas évaluer une motion ou campagne en fonction de critères subjectifs personnels ou se prononcer sur le fond.

Nos statuts déterminent quels sont les pouvoirs et les devoirs des instances du Réseau: Assemblée Générale (article 12) et Conseil d'Administration (article 10)

Nos statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale souveraine et le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale, a le devoir de veiller à leur respect.

L'examen de la recevabilité des motions a été effectué dans ce souci.

Nous avons estimé que les motions suivantes ne sont pas recevables. Par souci de transparence, il nous a paru toutefois important de les porter à connaissance des groupes.

Le Conseil d'Administration

---

#### Motions et campagnes irrecevables:

**Motion F - p. 2 :** « Réseau devient Réseau arrêt en urgence du nucléaire »

**Motion G - p. 3 :** « Pour que le Réseau revendique la sortie du nucléaire en moins de 10 ans / en moins de 5 ans »

**Motion H - p. 4 :** « Un correspondant permanent Réseau à paris »

**Motion I - p. 5 :** « Régionalisation du Réseau "Sortir du nucléaire" » (A.V.E.N.I.R)

**Motion J - p. 7 :** « Régionalisation du Réseau "Sortir du nucléaire" » (SDN Lot)

**Campagne n°8 - p. 9 :** « Education populaire : Abonnement électrique : 4 personnes = 3kW, ça suffit ! »

**Campagne n°9 - p. 11 :** « Pour une meilleure signalisation de notre message »

**MOTION F**

**« Réseau devient Réseau "arrêt en urgence du nucléaire" »  
présentée par VSDNG- Stop Golfech**

**Arguments et considérants :**

contexte : Il y a 15 ans à la création du Réseau (à vérifier) il était important de remettre la lutte antinucléaire sur le devant de la scène et de rendre la sortie du nucléaire crédible. Depuis l'accident de Fukushima, les incidents à répétition dans nos centrales, un accident majeur est "crédible" et une de nos responsabilités est de le mettre en lumière.

Pour cela :

**Phrase de synthèse :**

*Etes vous POUR ou CONTRE que le Réseau "Sortir du nucléaire " devienne le Réseau, "Arrêt en urgence du nucléaire" et que cette problématique soit mise en avant en permanence dans nos communications et actions ?*

**Pourquoi cette motion n'est pas recevable :**

*La proposition n'est pas conforme à nos statuts puisque le nom du Réseau est fixé par l'article 1. Le Conseil d'administration n'a pas souhaité mettre ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette année puisqu'une proposition de modification de la Charte allant dans le sens d'une sortie du nucléaire en urgence est prévue lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire, sur la base du travail de la Commission de refondation.*

## MOTION G

« Pour que le Réseau revendique la sortie du nucléaire  
en moins de 10 ans / en moins de 5 ans »  
*présentée par Tchernoblaye*

### Arguments et considérants :

Depuis sa création en 1997, la revendication principale du Réseau était une "décision immédiate de sortie du nucléaire". Cette option a permis de rassembler différentes mouvances antinucléaires en évitant de se diviser sur la question de la durée d'une telle sortie. Mais il est évident que la catastrophe de Fukushima change tout et qu'il est absolument nécessaire de tenir compte de ce bouleversement et de s'adapter à ce nouveau contexte.

Avant Fukushima, il était difficile de convaincre nos concitoyens de l'imminence du danger et de la nécessité de sortir très vite du nucléaire. Aujourd'hui, la quasi-totalité des arguments des pronucléaires sont anéantis et personne ne peut plus nier la réalité du risque, en particulier en France.

Il serait insensé que le Réseau ne tienne pas compte de cette nouvelle situation et reste figé sur une revendication défensive qui était stratégiquement défendable avant Fukushima mais qui ne l'est plus aujourd'hui.

Note : cette motion n'est absolument pas contradictoire avec la Charte du Réseau et la revendication d'une "décision immédiate" de sortie du nucléaire. On peut parfaitement prendre cette "décision immédiate" ET décider de la durée de cette sortie.

### Phrase de synthèse :

*Etes-vous pour ou contre que le Réseau « Sortir du nucléaire » décide donc :  
de revendiquer désormais la sortie du nucléaire en moins de 10 ans / en moins de 5 ans".  
(Si la décision est adoptée, un second vote permettra de choisir entre "en moins de 5 ans" et "en moins de 10 ans").*

### Pourquoi cette motion n'est pas recevable :

*La proposition n'est pas conforme à notre Charte actuelle et à l'article 2 de nos statuts :*

*« Le réseau a pour objet d'engager **toutes** les réflexions et actions permettant à la France de sortir du nucléaire ».*

*Revendiquer une seule durée de sortie aurait comme conséquence de limiter les réflexions et actions du Réseau uniquement à celles entrant dans le cadre de cette durée revendiquée. Cette motion va ainsi à l'encontre de l'aspect fédératif de la Charte.*

## MOTION H

### « Un correspondant permanent réseau à paris » *présentée par Sortir du nucléaire Paris*

#### **Arguments et considérants :**

A Paris de part son statut de la capitale se concentrent les centres de décision politiques et scientifiques, il serait donc judicieux et légitime que le réseau ait un correspondant permanent à Paris .

Cette représentation permettra au réseau de pouvoir jouer pleinement son rôle de lobbying en maintenant un réseau de proximité avec ces acteurs et réagir ainsi rapidement aux décisions et informations concernant le territoire national .

En ayant un représentant à Paris le réseau pourrait suivre au plus près les activités de ces centres de décisions et participer aux manifestations d'envergure nationale qui se déroulent dans la capitale. Il pourrait également lancer depuis la capitale des actions de sensibilisation pour les autres régions et amplifier ainsi sa représentativité nationale.

Cela est d'autant plus nécessaire que la France reste un état centralisé où les grandes décisions sont prises là où se trouvent les centres de décisions nationales.

Ce correspondant pourra aussi participer aux réunions nationales et internationales organisées à Paris et qui nécessite une représentation nationale du réseau.

Pour animer cette action internationale le réseau a besoin d'une représentation dans la capitale.

Avec Fukushima nous avons vu quel était l'impact de Paris sur les populations japonaises qui sont particulièrement sensibles aux actions menées à Paris qui symbolisent pour eux l'image de l'action en France sans oublier que de nombreux japonais connaissent essentiellement la France à travers Paris pour l'avoir visité.

Le groupe local est régulièrement sollicité pour jouer ce rôle or il n'en a ni les moyens ni le temps ni la légitimité. Son action reste limitée à des activités bénévoles et locales.

#### **Phrase de synthèse :**

*Etes-vous pour ou contre que le Réseau Sortir du Nucléaire établisse un correspondant permanent à Paris afin :*

*- D'être au plus près des centres de décision afin d'avoir les infos nécessaire à ses actions D'être l'animateur coordinateur d'action nationale depuis la capitale*

*- De jouer un rôle prépondérant de représentation internationale depuis la capitale auprès de l'étranger ?*

#### **Pourquoi cette motion n'est pas recevable :**

*Nous avons bien compris que le groupe local parisien estimait être trop sollicité pour représenter le Réseau national.*

*Mais la proposition « d'établir un correspondant permanent » n'est pas conforme aux statuts qu'il s'agisse d'affecter un salarié du Réseau à cette mission ou qu'un administrateur résidant à Paris soit obligatoirement élu par l'AG, prérogative qui appartient au Conseil d'administration élu par l'AG conformément à ses missions définies dans les statuts.*

**MOTION I**  
**« Régionalisation du Réseau "Sortir du nucléaire" »**  
*présentée par A.V.E.N.I.R*

**Arguments et considérants :**

**Préambule :**

Considérant :

- la démission de 200 groupes adhérents en 5 années soit près de 45 % ,
- la mise en place de plusieurs organisations régionales antinucléaires hors Réseau,
- une concentration en un seul point de moyens ne répondant plus aux attentes des groupes adhérents et militants locaux,

il apparaît important et urgent de repenser l'organisation du Réseau Sortir du Nucléaire dans le double objectif de fédérer les militants et sympathisants à l'échelon régional afin de dynamiser leurs actions en rapport avec un bassin nucléaire.

**1 Décentraliser en maintenant une unité centrale :**

Nous proposons la constitution d'unités régionales, à développer progressivement, en fonction de la réalité des régions qui fonctionneront avec un ou deux salarié(e)s , lequel(le)s devra (vront) résider dans la région, et un comité régional, se réunissant physiquement, régulièrement et gérant un budget autonome.

Chaque unité régionale devra couvrir un minimum de 3 départements.

Toute demande de création d'unité régionale est à formuler auprès du Conseil d'administration du Réseau Sortir du Nucléaire (susceptible d'évoluer en Conseil National) qui sera chargé de la faciliter.

Un budget devra être affecté aux unités régionales :

- dans un premier temps, chaque unité régionale se verra affecter 75 % des dons , adhésions provenant de cette dite région mais parvenant au niveau fédéral. Réciproquement, chaque unité régionale reversera 25 % de ses dons et adhésions à la fédération nationale.
- dans un stade plus abouti, toutes les adhésions et dons se feront directement au niveau régional dont 25 % seront reversés au niveau national.

**2 Avantages de cette organisation :**

- a) Nous pouvons réintégrer les militants qui s'en vont, qui « dissident », dans les pôles régionaux,
- b) Nous conservons une structure centrale mais plus fluide,
- c) Nous rapprochons l'équipe de salariés des militants.

**3 Mise en oeuvre :**

- L'Assemblée Générale, en adoptant la présente motion, ouvre la possibilité de mise en place rapide de fédérations régionales en leur garantissant un statut et des moyens de fonctionner.
- Elle donne au Conseil d'Administration le mandat de faciliter cette mise en place, en proposant dans un premier une refonte des statuts et du règlement intérieur.
- Une Assemblée générale extraordinaire devra être réunie, au plus tard en Juin 2013, afin de décider démocratiquement de la modification des statuts officialisant cette régionalisation.
- La modification des statuts doit prendre en compte l'existence des unités régionales qui désigneront elles-mêmes un comité régional et des délégués à un Comité National ou Conseil d'Administration.

Un Comité National correspond mieux au système proposé qui se veut garant d'un meilleur fonctionnement horizontal.

**Phrase de synthèse :**

*Etes-vous pour ou contre que :*

- *L'Assemblée Générale réunie les 19 et 20 Janvier 2013 à Reims demande au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire avant JUIN 2013 afin d'adapter la Charte et les statuts à la faisabilité de la régionalisation du Réseau.*
- *Cette Assemblée Générale Extraordinaire devra se doubler d'une Assemblée Générale Ordinaire afin de modifier le Règlement Intérieur en conséquence.*
- *La modification de la Charte, des statuts et du Règlement Intérieur devra prendre en compte l'existence des unités régionales qui désigneront elles-mêmes un Comité Régional et des délégués qui siègeront à un Comité National.*
- *Le Comité Régional gèrera son budget de façon autonome. Il percevra lui-même les dons et les adhésions provenant de son unité régionale et en reversera 25 % à la structure nationale.*

**Pourquoi cette motion n'est pas recevable :**

- *La demande de convoquer une AGE "afin d'adapter la Charte et les statuts à la faisabilité de la régionalisation du Réseau." n'est pas fondée : l'objet de la Charte n'est pas le fonctionnement de la fédération et nos statuts précisent bien que le Réseau " travaille au renforcement du maillage du territoire, donc encourage et suscite l'émergence de dynamiques locales " ce qui ouvre toutes perspectives pour renforcer notre action dans les régions.*
- *Cette motion fixe la date de juin 2013, pour officialiser la constitution « d'unités régionales » gérées par des « comités régionaux ». Un tel sujet nécessite un débat approfondi au sein des groupes, et ne saurait être précipité sans une analyse précise de l'ensemble des implications.*
- *Concernant la proposition de répartition du budget par régions, l'AG émet un avis consultatif, les moyens nécessaires au fonctionnement du Réseau et à ses activités étant du ressort du Conseil d'administration.*
- *L'AG ne peut pas se prononcer sur la question de salariés résidant en région puisque l'article 10 de nos statuts précise que le rôle d'employeur est dévolu au CA, lequel doit se conformer au droit du travail.*

**MOTION J**  
**« Régionalisation du Réseau "Sortir du nucléaire" »**  
*présentée par SDN Lot*

**Arguments et considérants :**

Considérant :

- la perte de nombreux groupes adhérents ces dernières années,
- la constitution hors Réseau de plusieurs organisations régionales antinucléaires,
- une concentration en un seul point de moyens ne répondant plus aux attentes des groupes adhérents et militants locaux,
- il apparaît important et urgent de repenser l'organisation du Réseau Sortir du nucléaire dans l'objectif de fédérer les groupes et militants à l'échelon régional afin de dynamiser leurs actions en rapport avec un bassin nucléaire.

**1 Décentraliser en maintenant une unité centrale**

Nous proposons la constitution d'unités régionales (par grandes régions) à développer progressivement en fonction de la réalité locale. Ces unités fonctionneront avec un salarié, lequel devra résider dans la région, et un comité régional, se réunissant physiquement, régulièrement, et gérant un budget autonome.

Dans un premier temps, et de manière expérimentale, une unité régionale, le Sud-Ouest (1), sera constituée et un salarié lui sera affecté.

Les régions qui en feront la demande pourront se constituer en unité régionale, en liaison avec la commission refondation.

Un budget devra être affecté aux unités régionales. Dans un premier temps, il apparaît raisonnable d'affecter 20% du budget du Réseau à leur fonctionnement et à leur constitution. Cette part pourra être progressivement relevée, en fonction de l'avancée de la régionalisation, jusqu'à atteindre 50%.

**2 Avantages de cette organisation**

- a) Nous pouvons réintégrer les militants qui s'en vont, qui « dissident », dans les pôles régionaux
- b) Nous conservons une structure centrale mais plus fluide
- c) Nous rapprochons l'équipe de salariés des militants

**3 Mise en œuvre**

L'Assemblée Générale, en adoptant la présente motion met en place immédiatement et de manière expérimentale une unité régionale Sud-Ouest et ouvre la possibilité à ce que d'autres unités régionales puissent se constituer.

Elle donne à la commission refondation mandat, en liaison avec le Conseil d'Administration, pour cette mise en place et pour proposer une refonte des statuts, en avançant des propositions dans ce sens. Elle aura notamment vocation à se déterminer sur le budget sans excéder 20% de celui-ci.

Une Assemblée générale extraordinaire devra être réunie, en fonction du calendrier mais au plus tard avant la fin de l'année 2013, pour décider de la modification des statuts et permettre cette régionalisation.

La modification des statuts doit prendre en compte l'existence des unités régionales qui désigneront elles-mêmes un comité régional et des délégués à un Comité National ou Conseil d'Administration. Un Comité National correspond mieux au système proposé mais on peut, dans un premier temps, conserver l'appellation de Conseil d'Administration en changeant le mode de désignation.

(1) Le grand Sud-Ouest continue, depuis la fondation du réseau, à se réunir en coordination avec toutes ses composantes. D'où la proposition de débiter de manière expérimentale et incitatrice par cette région.

**Phrase de synthèse :**

*Etes-vous pour ou contre :*

- *la constitution d'unités régionales fonctionnant avec un salarié, un comité régional, et gérant un budget autonome,*
- *que de manière expérimentale, le Sud-Ouest soit constitué en unité régionale et qu'un salarié lui soit affecté,*
- *de donner mandat à la commission refondation, en liaison avec le Conseil d'Administration, qu'elle mette en place cette régionalisation, et fasse des propositions sur la refonte des statuts et et détermine un budget conséquent dédié à la mise en œuvre de ce processus..*
- *de donner mandat à la commission refondation, en relation avec le Conseil d'Administration pour réunir une Assemblée générale extraordinaire avant la fin 2013, afin de décider de la modification des statuts et permettre cette régionalisation ?*

***Pourquoi cette motion n'est pas recevable :***

*Cette motion est non recevable pour les mêmes motifs que la motion précédente, mais également parce qu'elle propose de transférer à la Commission de refondation, dont les membres ne sont pas élus, des responsabilités incombant au CA élu et excédant le cadre des commissions de travail.*



**CAMPAGNE N°8**  
**« Education populaire :**  
**Abonnement électrique : 4 personnes = 3kW, ça suffit ! »**  
*présentée par A.V.E.N.I.R et Solaire 2000*

**Arguments et considérants :**

Considérant :

- que les Statuts du Réseau Sortir du Nucléaire (article 2) ont aussi pour objet de « faire oeuvre d'éducation populaire, et notamment contribuer à la gestion équilibrée et durable des ressources énergétiques par une éducation à l'environnement (utilisation rationnelle de l'énergie, information sur les énergies renouvelables...), »
- que la puissance totale des centrales nucléaires construites en France est surévaluée par rapport aux besoins réels de la population,

il apparaît important de mettre en place une nouvelle forme de lutte antinucléaire qui consiste à inciter les usagers de l'électricité à oeuvrer par eux-mêmes à la décroissance de leur abonnement EDF, ce qui aura pour effet direct de diminuer leur demande cumulée de puissance, nommée « puissance appelée ».

Car en effet, c'est à partir de cette « puissance appelée » cumulée en chaque fin d'année que EDF établit ses demandes de constructions de nouvelles centrales nucléaires à l'Etat.

Il convient donc d'appuyer là où ça fait mal en incitant les usagers à réduire au maximum leurs abonnements contractés quand bien même EDF fait le maximum aussi pour les décourager. En effet, depuis quelques années, le changement d'abonnement est payant : 29,24 € TTC quand il est réalisé à distance, 181,73 € TTC avec intervention simple.

Alors qu'un contrat d'une puissance de 3 kW doit largement suffire à une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants), EDF a tendance régulièrement à surévaluer leurs besoins, dans son propre intérêt.

Pour cela, EDF fait miroiter les prétendus avantages de l'option « Heures pleines/Heures creuses », alors qu'un simple calcul montre à l'évidence que ces avantages sont surtout calculés en faveur du constructeur de centrales nucléaires !

Rapide calcul sur la base de 3000 kWh consommés par 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) par an :

- au tarif de base EDF pour un contrat de 3 kW :

Abonnement : 66,96 € TTC

Consommation : 3000 kWh x 0,1218 = 365,40 €

Total : 432,36 € TTC

- avec l'option Heures pleines/Heures creuses pour un contrat de 6 kW (contrat 3 kW impossible dans cette option):

Abonnement : 95,97 €

Consommation : 2000 kWh x 0,1353 = 270,60 €

1000 kWh x 0,0926 = 92,60 €

Total = 459,17 € TTC

- avec l'option Heures pleines/Heures creuses pour un contrat de 9 kW :

Abonnement : 115,24 €

Consommations : 2000 kWh x 0,1353 = 270,60 €

1000 kWh x 0,0926 = 92,60 €

Total : 478,44 € TTC

Conclusion : nous voyons clairement que pour une même consommation, non seulement il n'y a rien à espérer à choisir l'option Heures pleines/Heures creuses, mais qu'en plus c'est le niveau de puissance appelée qui explique nettement le surcoût final.

L'option Heures pleines/Heures creuses est donc un leurre servant à inciter les usagers à contracter un abonnement supérieur à celui offrant le tarif de base.

En conséquence, une famille de 4 personnes a donc non seulement un intérêt économique à souscrire le contrat de base (3 kW), mais en plus elle fera là un acte civique en faveur de l'environnement et de la protection des générations futures.

Imaginons un peu que 166 000 familles réduisent leur contrat EDF de 9 kW à 3 kW : elles économisent ainsi la construction d'un réacteur nucléaire de 1000 MW ! ou elles justifient que EDF démantèle un vieux réacteur !

Le Réseau Sortir du Nucléaire doit pouvoir permettre de dynamiser le phénomène de décroissance de la puissance appelée des usagers, qui demeure encore trop embryonnaire actuellement.

Nous proposons qu'il initie une action d'éducation populaire en y accordant des moyens minimum, à commencer par y consacrer un(e) salarié(e) qualifié (e) à plein temps car cette action demande un grand investissement et un important suivi.

Ce (cette) salarié (e) devra avoir suivi une formation minimum en économies d'électricité, type ASDER. Un bilan de l'action sera fait en chaque fin d'exercice.

De plus, il apparaît important que la Boutique du Réseau évolue en coopérative proposant au prix de gros un matériel de base totalement indispensable à la réduction des gaspillages multiples de l'électricité , comme les ampoules LED.

#### Phrase de synthèse :

*Etes vous pour ou contre l'Assemblée Générale décide la création d'un pôle « Éducation populaire » dont l'objectif premier est de concourir à la décroissance de la puissance électrique appelée par les usagers.*

*Cette action doit faire preuve de persévérance et de continuité et doit bénéficier pour cela de moyens minimum, à commencer par occuper un(e) salarié(e) qualifié(e) à temps plein.*

*La Boutique du Réseau évolue en coopérative pouvant fournir à prix de gros du matériel nécessaire et indispensable à la réduction du gaspillage électrique comme les ampoules LED.*

#### **Pourquoi cette motion n'est pas recevable :**

*Cette motion était recevable sauf sur deux points mais ces groupes n'ont pas souhaité apporter les modifications nécessaires pour qu'elle devienne recevable :*

*- "à commencer par y consacrer un(e) salarié(e) qualifié (e) à plein temps car cette action demande un grand investissement et un important suivi.» : L'AG ne peut décider des missions des salariés ou de nouvelles embauches puisque l'article 10 de nos statuts précise que le rôle d'employeur est dévolu au CA.*

*- Et sur celui-ci : « La Boutique du Réseau évolue en coopérative proposant au prix de gros un matériel de base » qui ne correspond pas aux rôles du Réseau définies par nos statuts.*

**CAMPAGNE N°9**  
**« Pour une meilleure signalisation de notre message »**  
*Présentée par A.V.E.N.I.R et Solaire 2000*

**Arguments et considérants :**

Considérant que :

- l'Assemblée Générale de Janvier 2012 s'est déjà favorablement prononcée (à 67%) sur sa volonté de voir arrêter immédiatement tout réacteur atteignant sa limite de 30 ans,
- la Commission Refondation s'est majoritairement prononcée pour introduire la notion de « sortir en urgence » du nucléaire dans la Charte du Réseau Sortir du Nucléaire,
- la diffusion de tracts ou affiches est très énergivore et, dispendieuse,

**Phrase de synthèse soumise :**

*Êtes-vous pour ou contre la conception et la diffusion à prix coûtant par le Réseau d'une nouvelle banderole d'une dimension de 3,50m sur 0,80m selon la maquette ci-dessous :*



**Pourquoi cette motion n'est pas recevable :**

*Il ne s'agit pas d'une proposition de campagne telle que définie dans le règlement intérieur. Le Conseil d'administration a proposé à ces groupes de faire une demande de soutien financier au Comité de gestion pour la fabrication de ce matériel.*